

La loi créant les contrats d'avenir a été adoptée. Au premier abord, ce pourrait être une bonne idée pour faire reculer le chômage des jeunes : Ces "emplois d'avenir", largement subventionnés par l'Etat, seront proposés, généralement dans des collectivités locales et des associations, pour trois ans, à des jeunes de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés vivant dans des zones urbaines ou rurales défavorisées... mais aussi des entreprises privées portant des projets innovants d'insertion !

Ces contrats vont installer une nouvelle filière source de précarité et se substituer à des postes qui ont été supprimés ces dernières années ou qu'il faudrait créer dans des secteurs qui subissent de plein fouet l'austérité et la RGPP :

- dans les collectivités territoriales : un recours dans un contexte où les difficultés qui pèsent sur leurs budgets liées au gel de leurs dotations empêchent le recrutement de fonctionnaires

- dans les associations qui peinent à survivre du fait de la réduction drastique de leurs subventions

Par ailleurs, nul doute qu'ils représenteront un effet d'aubaine pour les entreprises privées qui utiliseront ces contrats pour réduire le fameux «coût du travail» !

Dans tous les cas, il est certain que la pérennisation de ces emplois dans un contexte austéritaire qui va s'aggraver, ne sera pas au rendez-vous au bout des 3 ans.

C'est pourquoi les élus du Parti de Gauche dénoncent ces contrats d'avenir et réaffirment que sans relance globale de l'activité, le chômage et la précarité ne reculeront pas. A fortiori dans une France qui ratifie le Traité de l'austérité.

## **Contrats d'avenir, une fausse bonne nouvelle**

Écrit par Gabriel Amard, Président de la Gauche par l'Exemple  
Vendredi, 12 Octobre 2012 11:45

---